

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 32
Pouvoirs : 3
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2015

Le 14 septembre 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLEY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excuses : Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Chantal NOEL, Sylvie MICHEL, Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET, suppléante), Dominique VIAL (Pouvoir Jacky DUTRUC).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux),

Secrétaire de séance : Isabelle ACHARD

OBJET : TRANSPORT – Approbation du Schéma directeur d'accessibilité programmée des services transports

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et des Transports, rappelle qu'au titre de sa compétence transports, la CCDSV a créé en septembre 2013 son réseau de transports en commun, Saônibus. Les marchés publics d'exploitation du réseau ont prévu que les véhicules soient totalement accessibles dès la création du réseau et les arrêts de bus de compétence communale devaient être rendus accessibles en fonction des travaux dans les communes.

Afin de faciliter et d'accélérer la mise en conformité des arrêts de bus, les communes ont décidé de transférer cette compétence à la Communauté de Communes ; celle-ci pourra ainsi agir en toute légalité.

La réglementation sur la mise en accessibilité des transports a récemment évolué, avec l'ordonnance du 26 septembre 2014 et les décrets n°2014-1321 / n° 2014-1323 du 4 novembre 2014. Il est possible à présent de mettre en place un schéma directeur - agenda d'accessibilité programmée-(SD Ad'Ap) d'application volontaire, afin de planifier la mise en conformité du réseau urbain sur une période de 3 ans avec possibilité de dérogation, à compter de la date d'approbation du document.

Ce schéma directeur doit être déposé en Préfecture avant le 27 septembre 2015 avec les éléments suivants :

- Un diagnostic réalisé sur 72 arrêts du réseau Saônibus ;
- Des propositions hiérarchisées d'aménagements des arrêts de bus et leurs coûts ;
- Une programmation des travaux sur 6 ans.

Il a été présenté pour avis à des associations d'handicapés et d'usagers de la ville, le 7 septembre 2015. Ces dernières ont émis un avis favorable.

Le coût global de la mise en accessibilité des arrêts de bus sur le réseau de transports de la CCDSV est estimé à 550 000 € HT.

La capacité financière de la Communauté ne lui permettra pas de réaliser les travaux sur 3 ans, aussi il est proposé de solliciter une dérogation à 6 ans au Préfet, ce qui représentera néanmoins un investissement de 90 000 € HT par an.

Un suivi des actions engagées sera réalisé au sein de la commission intercommunale d'accessibilité et fera l'objet d'une évaluation annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le schéma directeur - agenda d'accessibilité programmée (SD Ad'Ap) pour les arrêts de bus du réseau de transport de la CCDSV
- SOLLICITE de Mr le Préfet de l'Ain les dérogations pour impossibilité technique avérée sur 17 arrêts ainsi qu'une dérogation à 6 ans pour la mise en œuvre de ce schéma directeur AD'AP pour capacité financière insuffisante.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **22 SEP. 2015**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150914-2015C98-TR
Affichage le : **22 SEP. 2015**

A Trévoux, le 14/09/2015

Le Président,
Bernard GRISON

